

MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS — MAISONS DÉPARTEMENTALES DES SOLIDARITÉS

Avec ses 14 Maisons départementales des solidarités dont les missions sont d'informer, orienter et aider les Seine-et-Marnais, les solidarités représentent la compétence forte du Département de Seine-et-Marne.

Les 14 Maisons Départementales des Solidarités (MDS) de Seine-et-Marne sont réparties sur l'ensemble du territoire. Au service de tous, elles agissent au plus proche des réalités et des besoins des Seine-et-Marnais. Elles informent, orientent et apportent une aide ponctuelle ou durable adaptée à la situation personnelle de chacun.

Pour qui ?

Les Maisons Départementales des Solidarités apportent un soutien de proximité aux familles, aux enfants et aux jeunes. Elles accompagnent les personnes âgées en situation de dépendance et les personnes en situation de handicap pour les aider à retrouver ou développer leur autonomie de vie. Elles aident à l'insertion sociale et professionnelle des personnes en difficulté.

Chaque MDS s'appuie sur une équipe pluridisciplinaire de professionnels (assistants sociaux, éducateurs, conseillers, infirmiers, médecins...) qui analysent les besoins des publics afin de leur proposer une aide ou un accompagnement personnalisé et adapté.



Chaque MDS possède un service Sapha (services seniors, aînés, personnes handicapées et aidants) composé d'au moins une assistante d'équipe et de plusieurs travailleurs médico-sociaux.

Quels services ?

Les MDS interviennent dans les divers domaines de la solidarité :

➤ Protection de l'enfance :

- *Soutien matériel et éducatif aux parents et jeunes majeurs (18-21 ans),*
- *Accueil des enfants confiés et des jeunes majeurs,*
- *Recueil et traitement des informations préoccupantes.*

➤ Insertion sociale et professionnelle :

- *Ouverture des droits au RSA,*
- *Mise en relation avec le service d'aide à l'emploi direct,*
- *Orientation vers les partenaires du Département pour des actions d'insertion spécifiques : lutte contre l'illettrisme, insertion professionnelle, etc.*

➤ Lutte contre les exclusions :

- *Accès aux droits : couverture maladie universelle, prestations sociales,*
- *Aides au logement : accès et maintien dans le logement, hébergement d'urgence, demande d'aide du Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL),*
- *Conseil et accompagnement budgétaire : surendettement, mesures d'accompagnement social personnalisé,*
- *Accès à la culture, aux sports et aux loisirs.*

➤ Accompagnement des personnes âgées et des personnes en situation de handicap :

- *Évaluation des besoins des personnes en perte d'autonomie, visites à domiciles, préparation du parcours de la personne, protection des majeurs vulnérables et traitement de suspicions de maltraitance,*
- *Soutien et écoute des proches aidants, accompagnement de la parentalité dans le contexte « handicap », orientations vers des opérateurs de proximité, suivi de parcours complexes avec les familles*
- *Constitution de dossiers APA/MDPH, explicitation et suivi de notifications MDPH ou du Département*

➤ Lutte contre les violences et la maltraitance :

- *Lutte contre les violences conjugales,*
- *Protection des majeurs vulnérables.*

Par ailleurs, les candidats à l'adoption ou à l'obtention d'un agrément pour exercer la profession d'assistant familial ou d'assistant maternel peuvent s'adresser à une MDS afin d'obtenir tous les renseignements nécessaires. L'équipe composée de plusieurs travailleurs sociaux et psychologues conduira l'enquête chez les demandeurs pour délivrer l'indispensable agrément.

Où trouver une MDS ?

Les 14 Maisons Départementales des Solidarités offrent plus de 60 lieux d'accueil de proximité répartis sur le territoire seine-et-marnais. Elles proposent à titre gratuit différents services publics en lien avec les compétences du Département. Tous les jours, l'ensemble de ces professionnels engagés orientent, conseillent, protègent et accompagnent les Seine-et-Marnais sur les nombreux domaines de la solidarité.

La prise de rendez-vous se fait soit par téléphone aux horaires d'ouverture, soit 24h/24 sur le site [rdv-](https://www.seine-et-marne.fr/fr/maisons-departementales-des-solidarites)

[solidarites.fr](https://www.rdv-solidarites.fr) (<https://www.rdv-solidarites.fr>). Elle vous permet de bénéficier d'un temps dédié, sans attente, soit sur place, soit par téléphone, soit à domicile.

À noter : toutes les MDS sont concernées par le rendez-vous en ligne sur [rdv-solidarites.fr](https://www.rdv-solidarites.fr) (<https://www.rdv-solidarites.fr>).

PUBLICATIONS



GUIDES

Maisons Départementales des Solidarités de Seine-et-Marne

En Seine-et-Marne, la solidarité est un engagement collectif du Département : élus et personnels administratifs, sociaux et medico-sociaux. Avec plus de 60 lieux d'accueil de proximité, 14 Maisons départementales des solidarités (MDS) sont réparties sur le territoire seine-et-marnais. Elles vous informent, vous orientent et vous accompagnent en matière d'action sociale et médico-sociale.

Plus de 1 100 professionnels sont là pour répondre à toutes vos questions dans les domaines de la solidarité (accès aux droits, éducation et santé des enfants et des adolescents, soutien à la parentalité, aide aux personnes âgées et handicapées). L'insertion sociale et professionnelle ainsi que la protection de l'enfance...



TÉLÉCHARGEMENT



PDF - 2.71
MO